

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CANARI**

Séance du 10 juin 2023

Date de convocation : 05/06/2023

Date d'affichage : 05/06/2023

**Objet de la délibération : Indemnités des élus – Annule et remplace la délibération n°29/2020 du 05/09/2020**

Nombre de conseillers municipaux : En exercice 10  
Présents 09  
Votants 10 Pour 10 Contre 0 Abstention 0

L'an Deux mil Vingt Trois, le dix juin à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de CANARI, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur M. SIMONETTI, Maire.

Etaient présents : ANTONETTI Bernard – CHIARAMONTI Nathalie – DOUMAS Gérard – GASSMANN Simon – GRANINI Thierry – GUERRA Alexandre – LORENZI Jean Jacques – SANTINI David – SIMONETTI Jean Michel

Etaient absents : PELLEGRINI Jean Pierre (Pouvoir à DOUMAS Gérard)

Mme CHIARAMONTI Nathalie a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au budget municipal,

Considérant que les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT mais le Conseil Municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème,

Considérant la délibération n°29/2020 du 05 septembre 2020 attribuant à M. le Maire, et sur sa demande, un taux inférieur au taux actuel,

Vu la demande de M. le Maire sollicitant un retour au taux normal du montant de ses indemnités,

Considérant que les barèmes sont, pour une commune de moins de 500 habitants :

Fonction Elu Local	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	25,5
Adjoint au Maire	9,9

**Tableau récapitulatif des indemnités (annexé à la délibération)**  
**Article L 2123-20-1 du CGCT**  
**Commune de CANARI**

**POPULATION** (totale au dernier recensement) ... 317

**Adjointes au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)**

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
<b>SIMONETTI Jean Michel</b>	<b>25,5%</b>	<b>+ 0%</b>	<b>25,5%</b>
<b>GASSMANN Simon</b>	<b>9,90 %</b>	<b>+ 0 %</b>	<b>9,90 %</b>
<b>DOUMAS Gérald</b>	<b>7,72 %</b>	<b>+ 0 %</b>	<b>7,72 %</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire  
Jean Michel SIMONETTI

